

Pré-requis :

Aucun niveau de formation préalable n'est exigé.

Conditions d'inscription :

Être âgé de 16 ans minimum.

Être apte à suivre une formation pratique (mobilité suffisante pour les mises en situation).

Comprendre le français oral et écrit.

Durée :

De 1 à 3 jours de formation en fonction des habilitations

Périodicité : tous les 3 ans.

Modalités pédagogiques :

Cours en salle et mises en situation

Épreuves théoriques et pratiques

Acquérir des compétences

Connaissance de la réglementation :

Maîtrise des normes en vigueur (NF C 18-510, Code du travail) et des obligations légales.

Identification des risques :

Capacité à reconnaître les dangers liés à l'électricité et à évaluer les risques dans un environnement professionnel.

Prévention et sécurité :

Application des mesures de prévention, utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC).

Intervention en sécurité :

Réalisation d'opérations d'ordre électrique ou non électrique en respectant les procédures de sécurité (consignation, vérification d'absence de tension, etc.).

Réaction en cas d'accident :

Savoir adopter les bons réflexes en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Respect des consignes :

Application stricte des consignes de sécurité et des instructions de travail.

Actualisation des connaissances :

Sensibilisation à la nécessité de se former régulièrement pour maintenir ses compétences à jour.

Quels sont les métiers ?

B0, H0, HOV : Pour les non-électriciens (peintres, maçons, agents de nettoyage, techniciens non spécialisés) intervenant près d'installations électriques ou en zones à risque.

BEMBS : Pour les électriciens ou techniciens réalisant des interventions basiques (remplacement de fusibles, réarmement de disjoncteurs, etc.) en basse tension.

Pour qui ?

Touts les personnes amenées à réaliser des opérations d'ordre électrique ou non électrique en sécurité.



Contenu de la formation

1. Tronc commun (pour toutes les habilitations)

Réglementation : Norme NF C 18-510, Code du travail, obligations légales.

Risques électriques : Effets du courant sur le corps humain, accidents typiques.

Prévention : Zones à risque, équipements de protection (EPI/EPC), consignes de sécurité.

Conduite à tenir : En cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

2. Spécificités par habilitation

Pour les habilitations B0, H0 et HOV, destinées aux non-électriciens, la formation insiste sur :

La délimitation claire des zones d'intervention : Apprendre à identifier les limites des travaux non électriques et à respecter les distances de sécurité par rapport aux installations sous tension.

La signalisation et le balisage : Savoir reconnaître et utiliser les panneaux, les barrières, ou les équipements de protection collective pour sécuriser une zone de travail.

Les gestes de prévention : Adopter les bons réflexes pour éviter les risques (ex : ne pas toucher un équipement électrique endommagé, alerter en cas de danger).

Les procédures d'urgence : Connaître les étapes à suivre en cas d'accident électrique (ex : alerter les secours, utiliser un extincteur adapté).

Pour l'habilitation BEMBS, réservée aux électriciens ou techniciens, la formation approfondit :

Les interventions élémentaires en basse tension : Maîtriser les opérations simples comme le remplacement de fusibles, le réarmement de disjoncteurs, ou le branchement d'équipements.

L'utilisation des outils spécifiques : Apprendre à manipuler un Vérificateur d'Absence de Tension (VAT) et à appliquer les procédures de consignation (mise hors tension, vérification, balisage).

Les règles de sécurité renforcées : Respecter les étapes de travail hors tension, utiliser les équipements de protection individuelle (gants isolants, écrans faciaux, etc.), et appliquer les consignes de l'employeur.

La gestion des situations à risque : Savoir réagir en cas de défaut électrique ou d'incident lors d'une intervention (ex : coupure intempestive, matériel défectueux).

3. Évaluation finale

Théorie : QCM sur les risques, les consignes et la réglementation.

Pratique : Mise en situation (ex : intervention sur une armoire électrique pour le BEMBS). Validation

Renseignements et inscriptions :



CFPPA La Barotte Haute Côte-d'Or
Route de Landre, 21400 Châtillon sur Seine
Tel : 03 80 91 43 20 - cfppa.chatillon@educagri.fr
www.labarotte.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Modalités d'accès :

Plusieurs sessions par an.

Nous contacter pour plus d'information.

Financement :

Plan de formation de l'entreprise, compte CPF, financement demandeurs d'emploi sous conditions



Session précédente

86%

De réussite*

nc

D'insertion à la sortie*

88%

De clients satisfaits*